

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du mardi le 8 octobre 2024, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Daniel Belanger, 1352 route de Tadoussac (DM-24-167) demande une dérogation mineure visant à permettre le déplacement d'un bâtiment à 1.5 mètre d'un bâtiment complémentaire existant au lieu de 3 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 2015-03 à l'article 12.5.7 concernant les normes d'implantation des bâtiments. La demande porte sur l'emplacement portant le numéro 1352 route de Tadoussac.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 23^{ième} jour du mois de septembre 2024

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier trésorier